



REGLEMENT POUR LE RANDONNEUR

Brevet qualificatif PBP

Organisation : ECTLamballaise

Le randonneur s'engage à :

- Suivre le parcours fourni par l'organisation (voir carte de pointage et feuille de route, lien Openrunner ou trace GPX)
- Respecter les consignes de sécurité et le code de la route
- Porter un casque sur le circuit du brevet choisi
- Eclairer son vélo avant et arrière et porter une chasuble lors de la circulation de nuit et par temps sombre
- Respecter l'environnement (interdiction de jeter objets et papiers)
- Être en possession de sa carte d'identité et d'une carte de pointage avec les numéros de l'organisation et des secours
- Signaler son abandon afin de ne pas laisser personne dans la nature

Le règlement sera affiché dans la salle d'inscription